



\*0000370920\*

**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 22 mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 mars 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 28 mars 2023
Suffrages exprimés	35	

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Pascal DAGES, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE.

## POUVOIRS :

M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE donne pouvoir à M. Julien RELAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS**

**VU** le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,

**VU** l'avis favorable de la commission administration générale et finances en date du 15 mars 2023.

**CONSIDÉRANT** la nécessité, sur des emplois non permanents, de recourir au recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'ouverture des emplois saisonniers au sein des services ou missions suivantes : Parcs et jardins / Service bâtiments / Installations sportives / Cimetière, accueil, population / Bibliothèque / Musée / Régie des fêtes,

**APPROUVE** l'ouverture des emplois saisonniers pour des événements spécifiques : berges éphémères, tour de France, férias de DAX,

**AUTORISE** le recrutement d'emplois non permanents saisonniers relevant des grades d'adjoints techniques, adjoints administratifs ou adjoints d'animation pour effectuer les missions de renfort saisonnier. La durée de ces contrats sera déterminée en fonction des besoins identifiés. La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »